



Problème avec ma propriétaire et menace de saisies du mobilier

Par **silibel**, le **28/12/2018 à 19:25**

[smile31]bonjour,nje suis menacé d'une saisie de meubles pour un montant de 1100 euros soit disant impayé. rnma propriaitère veut me faire saisir mes meubles , et beaucoup d'autres choses. je suis au rsa actuellement et voudrai savoir si elle a le droit de saisir les affaires des enfants? sachant de plus que je n'ai aucun meubles de valeur et une télévision qui n'est pas à moi qu'ont ils le droit de prendre et combien de temps ont ils pour le faire

Par **amajuris**, le **28/12/2018 à 20:04**

bonjour,rnpour effectuer une saisie qui ne peut être exécutée que par un huissier, il faut d'abord que votre propriétaire obtienne une décision d'un tribunal.rndonc votre propriétaire y va au bluff.rnsalutations

Par **morobar**, le **29/12/2018 à 11:06**

Bonjour,rn[citation]donc votre propriétaire y va au bluff.[/citation]rnOn n'en sait rien du tout.rnC'est peut-être l'épilogue d'une affaire déjà ancienne, et donc au stade de l'exécution avec à la suite une résiliation du bail...